

Manuel des élèves et des familles



Mot de la direction

L'école Sainte Marguerite Bourgeoys est une école francophone de maternelle à 9e année située dans le Sud-Ouest de Calgary. Notre école offre un milieu accueillant, dynamique et sécuritaire pour tous.

Ce manuel a pour but d'informer les élèves et les parents sur nos règlements et les marches à suivre afin d'offrir un environnement bienveillant et sécuritaire aux élèves ou tout autre intervenant. Le tout est basé sur la *Directive administrative 311* [Environnement d'apprentissage sécuritaire et bienveillant](#) et [Code de conduite de l'élève](#) du conseil scolaire FrancoSud.

Il est possible de communiquer avec nous par téléphone au 403.240.2007 ou par courriel ecolesmb@francosud.ca

Fanie Boucher	et	Julie Pothier
Directrice		Directrice-adjointe

Harcèlement

L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys offre un milieu d'apprentissage et de travail où tous sont traités avec respect et dignité et travaillent ensemble dans un environnement exempt de toute conduite répréhensible, notamment la discrimination, l'intimidation et le harcèlement. Pour plus de détails concernant la *Directive administrative 403* *Harcèlement* du FrancoSud rendez vous au lien suivant : [Harcèlement](#)

Début et fin de l'école

- Les cours débutent à 8h40.

- La surveillance débute dans les classes à 8:30.
- En fin de journée, les élèves sortent de l'école dès 15h02.
- Les autobus quittent l'école à partir de 15h07.
- Une supervision est assurée entre 8:30 et 15:20.

Fin des classes (parents qui viennent chercher leurs enfants)

Tous les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école doivent attendre le départ des 2 vagues d'autobus. Nous demandons aux parents de sortir de leur véhicule et de venir chercher leur enfant au passage piétonnier. Merci de votre collaboration!

Stationnement de l'école

Merci d'utiliser le stationnement des visiteurs et non le stationnement du personnel de l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys. Merci de ne pas vous stationner dans la zone réservée aux autobus. Il est essentiel de suivre ces démarches afin d'assurer la sécurité des enfants. Merci de votre collaboration!

Communication de fin de journée

Nous vous demandons de planifier une routine de début et fin de journée régulière pour votre enfant. Dans le cas d'un changement à l'horaire régulier, vous devez communiquer au secrétariat de l'école en complétant le [formulaire suivant](#) avant **12h00**. Il est essentiel de suivre ces démarches afin d'assurer la sécurité des enfants. Merci de votre collaboration!

Absences (assiduité)

L'assiduité des élèves a une incidence directe sur leur progrès scolaire. Ils sont donc encouragés à être assidus afin d'optimiser leurs possibilités d'apprentissage. Voici le lien de la *Directive administrative 330* [Assiduité de l'élève](#)

Les parents sont responsables d'aviser le secrétariat de l'école **au plus tard à 9h00** (la journée même) pour toute absence de leur enfant en complétant le [formulaire à cet effet](#). Dans l'impossibilité de remplir le formulaire, vous pouvez laisser un message téléphonique ou un courriel ecolesmb@francosud.ca en indiquant la date, le nom, le niveau ainsi que la raison de l'absence.

Si vous passez à l'école chercher votre enfant pendant la journée, vous devez en tout temps en informer le secrétariat.

Code de vie

- [Code de vie de l'élémentaire](#)
- Code de vie du secondaire (en révision)

Code vestimentaire

L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys demande aux élèves de se vêtir de manière appropriée pour venir à l'école.

- Les vêtements avec des messages ou dessins de violence ne sont pas autorisés.
- Les vêtements doivent couvrir les parties privées.
- Le port du capuchon et de la casquette est interdit à l'intérieur de l'école.

Chaussures d'intérieur et d'extérieur

Les élèves doivent avoir une paire de souliers d'intérieur et une paire pour l'extérieur.

Nous suggérons fortement que la paire de souliers intérieurs soit des espadrilles puisque ces dernières sont obligatoires pour le cours d'éducation physique. Pour les souliers à lacets, assurez-vous que votre enfant soit en mesure de façon autonome d'attacher ses souliers. Les chaussures avec Velcro peuvent être une option à considérer.

Habillement selon la température

Les élèves doivent **toujours** être vêtus de façon appropriée en fonction de la météo.

Pantalon de neige, tuque, mitaines et bottes sont requis tout l'hiver.

Bottes de pluie et manteau imperméable lorsqu'il pleut.

Nous suggérons que votre enfant porte de la crème solaire et un chapeau lors des journées ensoleillées. Noter que nous allons à l'extérieur même par temps froid ou lorsqu'il pleut légèrement. Nous vous recommandons de bien identifier les vêtements de votre enfant.

Collation

Nous encourageons fortement une alimentation saine pour nos élèves.

Collations recommandées : Fruits, légumes, fromage, yogourt, galettes de riz, compote, barres tendres et muffins, biscottes/craquelins, etc..

Collations non recommandées : Croustilles, chocolat, bonbons, rouleaux aux fruits, poudings, etc..

Pour consulter la *Directive administrative 164 Écoles en santé* du FrancoSud : [Écoles en santé](#).

Période du dîner

La période du dîner est supervisée et comprend la récréation et le temps de manger.

Pour les dîners chauds, nous suggérons l'utilisation des **THERMOS** car aucun four à micro-ondes n'est disponible pour les élèves de l'élémentaire. Cependant, les élèves du secondaire y ont accès.

Intempéries

Vous trouverez toutes les informations relatives aux intempéries au lien suivant :

[En cas de tempête](#)

En cas d'annulation du transport, l'école reste ouverte.

Anniversaires des élèves et célébrations

L'école reconnaît que la célébration des anniversaires est un moment spécial pour chaque élève. Ils seront soulignés selon chaque pratique des enseignants.

Il est interdit de fournir des collations à partager avec les élèves de la classe lors de l'anniversaire de votre enfant et toutes autres célébrations (Saint-Valentin / Pâques / Halloween).

Programme AVAN

Les élèves de 5e à 9e année participent au projet AVAN (Apportez votre appareil numérique). Les élèves ont le choix d'amener leur ordinateur personnel de la maison ou de louer un chromebook auprès du conseil scolaire. Voici un lien qui peut vous informer davantage : [Projet Avan FrancoSud](#). En cas de location, les frais devront être payés avant que l'élève puisse accéder à son chromebook. Les élèves sont entièrement responsables de leurs appareils lorsqu'ils les apportent à l'école (bris, perte, utilisation inadéquate).

Afin d'éduquer ses élèves, l'école offre à tous les élèves de la maternelle à la 9e année un cours sensibilisant sur la citoyenneté numérique qui met l'emphasis sur une bonne utilisation des outils électroniques et des médias sociaux.

Contrat d'utilisateur

Tous les élèves de l'école et leurs parents doivent signer en début d'année un contrat d'utilisateur. Ce contrat est disponible dans Power School.

Appareils mobiles personnels (Cellulaire, montre intelligente, écouteurs et tablette)

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a adopté en juin 2024 une mesure visant à interdire l'utilisation en classe des appareils mobiles personnels (téléphones cellulaires, tablettes, montres intelligentes, écouteurs, etc.). De plus, l'accès aux médias sociaux sera désormais limité. Vous pouvez consulter tous les détails à ce sujet sur cette [page](#) du site Web du gouvernement de l'Alberta.

Le conseil scolaire a aussi envoyé un message à tous les parents concernant les nouvelles directives: [240823_Message_appareils_mobiles_personnels.pdf](#)

- *Élèves de la maternelle à la 6e année:*

- L'utilisation des appareils mobiles personnels est interdite, et ce, tout au long de la journée scolaire.

Il est à noter que L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys n'est pas responsable des bris ou des vols d'appareils mobiles personnels.

Pour toutes communications avec votre enfant pendant les heures de classe, merci de communiquer avec le secrétariat de l'école et nous ferons le suivi nécessaire.

Élève blessé

Lorsqu'un élève se blesse à la tête ou gravement, les parents seront contactés. En cas d'urgence, le personnel de l'école se réserve le droit de téléphoner aux services ambulanciers. Les parents seront responsables de défrayer les coûts d'ambulance. Un formulaire d'incident sera rempli par l'école et envoyé à la maison lors d'une blessure grave.

Communication

École/maison

La communication est faite en français par courriel, ainsi que sur le site web de l'école ([Actualités de l'école](#)) ou via les médias sociaux ([Facebook](#)).

Le [calendrier de l'école](#) et d'autres informations se trouvent sur le [site](#) de l'école.

Enseignants/parents (pour les élèves de la maternelle à la 6e année)

À chaque début de semaine, vous recevrez le message hebdomadaire de l'enseignant titulaire de votre enfant. De plus, il est toujours possible de communiquer par téléphone ou par courriel. L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys encourage une communication ouverte et efficace.

Enseignants/parents (pour les élèves de la 7e à la 9e année)

Les enseignants utilisent généralement Google Classroom afin de communiquer avec les élèves et leurs familles. De plus, il est toujours possible de communiquer par téléphone ou par courriel. L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys encourage une communication ouverte et efficace.

Bulletins

Il y a 2 bulletins : un en janvier, et un en juin.

Il y a trois rencontres de parents :

- 11 septembre : rencontre d'information en soirée pour les familles de 1e à 9e année;
- 20 novembre en soirée et 21 novembre en matinée;
- 16 avril en soirée et 17 avril en matinée.

Les devoirs et les leçons à la maison

Les devoirs et les leçons à faire à la maison sont à la discrétion de l'enseignant. La lecture quotidienne et la révision des concepts de classe sont de bonnes habitudes de travail à développer. Voici quelques pratiques courantes:

Exemples de possibilités de devoirs ou leçons

	Type de devoirs ou leçons	Temps et "séquence"
Maternelle	Projets ou présentations à compléter à la maison. Lecture à votre enfant.	Projets: occasionnellement Lecture : quotidiennement
1ère -2e année	Projets ou présentations à compléter à la maison. Lecture, mots de vocabulaire et d'orthographe, tables mathématiques, jeux éducatifs sur Seesaw.	5 à 10 minutes 1 à 4 fois par semaine Lecture : quotidiennement
3e-4e année	Lecture, mots de vocabulaire et d'orthographe, tables mathématiques, jeux éducatifs sur Seesaw.	10 à 15 minutes 1 à 4 fois par semaine Lecture : quotidiennement
5e-6e année	Lecture, mots de vocabulaire et d'orthographe, tables, révision des notions vues en classe. Terminer les travaux non complétés en classe. Consulter Google Classroom.	15 à 30 minutes 1 à 4 fois par semaine Lecture : quotidiennement
7e-9e année	Étude et révision des notions vues en classe. Terminer les travaux assignés en classe et faire les devoirs demandés. Consulter Google Classroom.	Variable

Vous êtes encouragés à discuter avec l'enseignant de votre enfant si vous avez des questions.

En cas d'absence prolongée, les enseignants ne sont pas tenus de préparer du travail ou des devoirs pour l'élève absent. Le tout est à la discrétion de chaque enseignant.

Nous vous recommandons de communiquer avec l'enseignant qui pourra vous indiquer quelles notions seront vues lors de l'absence de votre enfant.

Bibliothèque

Les élèves auront la permission d'emprunter des livres et manuels pour les apporter à la maison. Le parent ou tuteur est responsable des documents empruntés par ses enfants âgés de moins de 18 ans.

En cas de retard, de perte ou de détérioration d'un livre ou d'un manuel, une facture sera envoyée aux parents. L'élève pourrait également perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Éducation physique

Durant les cours d'éducation physique, les élèves du secondaire ont l'obligation de porter la tenue vestimentaire sportive de l'école (shorts, chandail avec le logo de l'école et espadrilles). Cette tenue vestimentaire doit se porter uniquement durant les activités sportives. Les cours d'éducation physique sont obligatoires pour tous les élèves.

Seul un billet médical mentionnant la raison et la durée peut justifier une exemption à long terme du cours d'éducation physique.

Parents bénévoles

Tous les parents sont les bienvenus afin de participer aux activités en classe ou pour accompagner lors d'une sortie. En vigueur depuis septembre 2017, tous les parents bénévoles doivent fournir à l'école une attestation de casier judiciaire (secteur vulnérable). Afin de réduire les coûts, l'école peut préparer une lettre pour accompagner votre demande. Veuillez prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour recevoir votre vérification de dossier judiciaire. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le secrétariat.

Voir la *directive administrative 490* [Bénévoles](#)

Visiteurs dans l'école

Pour des raisons de sécurité, les portes extérieures de l'école sont verrouillées en tout temps. Lorsque vous venez à l'école durant les heures de classe, nous vous demandons de sonner afin de vous identifier. Par la suite, vous devez signer le registre des visiteurs en entrant et en sortant de l'école.

Objets perdus

Les objets perdus se trouvent à l'entrée de l'école tout près du secrétariat. Vous êtes invités à venir chercher les items égarés de vos enfants en tout temps. Lors des soirées des rencontres de bulletins, ils seront exposés afin de vous aider à les retrouver. Suite à cette soirée, ils seront remis à un organisme de charité. Nous vous encourageons à identifier les items de vos enfants.

Transport scolaire

Vous trouverez toutes informations relatives au transport scolaire au lien suivant : [Transport scolaire \(FrancoSud\)](#)

Code de vie du transport scolaire

Chaque élève doit respecter les règlements établis par le conducteur et agir de façon sécuritaire et responsable. Afin de connaître les règles à suivre, consultez les documents:

- [Guide du transport](#)
- [Code de conduite dans l'autobus](#)

Les élèves peuvent se voir retirer le privilège du transport scolaire s'ils ne respectent pas les règlements.

Sorties éducatives, culturelles ou sportives

Plusieurs sorties éducatives culturelles et sportives ainsi que des activités parascolaires sont organisées en lien avec les programmes d'étude en cours d'année.

Pédagogie culturelle

Comme école francophone, nous avons le mandat de vivre et faire découvrir la culture francophone aux élèves et à notre communauté scolaire. C'est pourquoi l'enseignement de la culture se fait au quotidien et plusieurs activités en lien avec ce mandat sont offertes aux élèves et à notre communauté.

Projet Appartenance

Le Projet Appartenance vise à faire la sensibilisation et la prévention de la santé mentale. Plusieurs fois par mois, une intervenante jeunesse visite l'école, afin de travailler avec les enseignants et les élèves.

[Projet Appartenance](#)

L'équipe d'inclusion du FrancoSud

[L'équipe d'inclusion](#) a comme mandat d'appuyer le travail d'inclusion réalisé dans les écoles. Celle-ci est composée d'une superviseure en inclusion et de spécialistes tels que: orthophoniste, psychologue, conseillère en comportement, ergothérapeute et d'aides en inclusion.

School cash

School Cash Online vous permet de payer en ligne les frais scolaires. Voici le lien afin de faire vos paiements : <https://francosud.schoolcashonline.com/>

Nous encourageons les parents qui éprouvent des difficultés financières à communiquer avec la direction de l'école, afin de prendre un arrangement financier.

Bienvenue à tous à L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys!

Charte d'honnêteté intellectuelle

Considérant que le plagiat est défini comme "l'appropriation illégitime de travaux ou d'idées attribués à d'autres personnes.", il nous paraît fondamental que cette pratique soit bannie et sanctionnée dans notre école. Ainsi, sera considéré comme du plagiat :

- l'utilisation de segments entiers de phrases ou de textes issus d'une source extérieure, - qu'il s'agisse d'une tierce personne, d'un site Internet, etc. - copiés, collés et présentés comme étant le fruit de la réflexion et de la rédaction de l'élève ;
- l'utilisation de segments entiers de phrases ou de textes issus d'un site ou d'une application de traduction, copiés, collés et présentés comme étant le fruit de la réflexion et de la rédaction de l'élève ;
- l'utilisation de segments entiers de phrases ou de textes produits par toute forme d'intelligence artificielle, copiés, collés et présentés comme étant le fruit de la réflexion et de la rédaction de l'élève.

Le plagiat, qu'il soit volontaire ou involontaire, peut être évité en adoptant de bonnes méthodes de travail, que l'école est là pour inculquer aux jeunes apprenants. Toute fraude sera sanctionnée par l'obligation de produire de nouveau le travail demandé, de manière manuscrite, au bureau de l'école, dans un temps imparti défini par l'enseignant(e) concerné(e).